

## 2018\_CT2\_030

### **OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé**

---

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 8 février 2018

04\_1\_03

### ■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- **Un prêt « bonifié » à hauteur de 25 000€ sur 12 ans**

Aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt bonifié. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Publié chaque trimestre, il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du Pays d'Aix.

- **Une aide directe à la personne**

Portée par le notaire de l'opération (l'aide doit être mentionnée dans l'acte notarié qui précisera qu'elle sera restituée en cas de vente du logement sans motif légitime dans les 5 ans ayant suivi son achat), le montant de cette aide s'élève aujourd'hui à **2 500€** au lieu de 4 000 € proposé initialement (délibération n°2017\_CT2\_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété).

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par le Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis plus de deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être bénéficiaire du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 31 aides directes à la personne, soit un montant de 77 500 euros ;
- 4 prêts bonifiés au Crédit Foncier, soit un montant maximum de 16 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015\_A252 du Conseil communautaire de la CPA du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017\_CT2\_197 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 relative à l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 26 janvier 2018.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180208-2018_CT2_030- DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'accèsion à coût maîtrisé est une des priorités du Territoire en matière de politique locale de l'Habitat.

**Article 1 :**

Est approuvé, dans le cadre des aides directes à la personne, le versement de subventions d'un montant total de 77 500 euros aux 31 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

**Article 2:**

Est approuvé, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Crédit Foncier, le versement d'une subvention globale maximale de 16 000 euros pour la mise en œuvre de 4 prêts bonifiés correspondant au projet d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3347 (553-20422).

**DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION**  
**Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix**  
**du 8 février 2018**

**AIDES DIRECTES : 31 dossiers**

Nom Demandeur	Adresse du bien	Commune du bien	Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
<b>M BODOSSIAN - Mme GALIOT TORRONTERAS</b>	11 rue Henri Fabre	Aix en Provence	Ancien	D	Maison	T3	Maître LAMETA
<b>Mme SEITZ -</b>	Résidence Yumi Chemin de la Guiramande	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
<b>Mme BRASSEUR -</b>	6 résidence Fontvieille Chemin des Arcades	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître BARBIER
<b>Mme VALLAT -</b>	13 avenue Saint Jérôme	Aix en Provence	Ancien	D	Appartement	T3	Maître LETROSNE
<b>Mme NAL - M SANTOLARIA</b>	3060 avenue Fortune Ferrini Domaine St Jean	Aix en Provence	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Maître COURANT
<b>M KNOBLOCH - Mme GENTER</b>	50 rue du Jas des vaches Résidence les Carratides	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T3	Maître ESMIEU
<b>M RENAUD GOUD - Mme RENAUD GOUD</b>	50 rue du Jas des vaches Résidence les Carratides	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T4	Maître ROUSSEL
<b>Mme POIRSON - M GRIVEL</b>	5655 route d'Apt	Aix en Provence	Ancien	E	Maison	T4	Maître GRENIER
<b>Mme DIOULOUFET - Mme GUILLEZ</b>	Résidence St Victor n°35 rue Edouard Herriot	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T4	Maître EYROLLES
<b>Mme MOUAZ -</b>	3 rue Frédéric Rosa Résidence la Beauvalle	Aix en Provence	Neuf	B	Appartement	T3	Maître GIRAULT
<b>Mme VEYADIER - M VEYADIER</b>	Chemin de la Viguerie	Cabriès	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître ESMIEU
<b>M MEDINA</b>	29 la Meunière	Cabriès	Ancien	D	Maison	T1	Maître OLLIVIER
<b>M PELLICER - Mme FOURNIER</b>	Lieu dit les Lotins	Eguilles	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Maître MAZAN
<b>Mme BAILLY - Mme GACHET</b>	12 quartier la Roque Martine	Fuveau	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	Donation
<b>Mme FRIAS - M GACHET</b>	12 quartier de la Roque Martine	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T5	Donation
<b>M COUSIN - Mme COUSIN</b>	Lot 3 Lotissement le Foux Route de Belcodène	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître LAMETA
<b>Mme LAGIER -</b>	19 impasse de l'Anse	Fuveau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître JEAUME
<b>Mme KHALIL -</b>	27 T boulevard de la République	Jouques	Ancien	E	Maison	T4	Maître SABATIER
<b>Mme MOSTE FAOUI - M MOSTE FAOUI</b>	Route de St Anne	La Roque d'Anthéron	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître SABATIER
<b>Mme COUSTABEAU - M MICHEL</b>	Impasse Jean Giono	La Roque d'Anthéron	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Donation
<b>M HOANG - Mme HOANG</b>	Lot 10 le Prévert Chemin des Boeufs	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	Maître BRANCHE
<b>Mme ACUNA -</b>	Résidence Esplanade du Soleil bât B1	Les Pennes Mirabeau	Ancien	G	Appartement	T2	Maître EYROLLES
<b>Mme BRASSEUR -</b>	Résidence l'Olivier Rue Léon Arnoux	Pertuis	Ancien	D	Appartement	T3	Maître RAYNAUD
<b>M REVAUTE -</b>	Avenue Louis Alard	Rousset	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître MICHELIS
<b>M DUPONT AGOSTINI -</b>	Quartier du Lion « Clos Salin Sud »Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208\_2018\_CT2\_030-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018

**DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION**  
**Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix**  
**du 8 février 2018**

<b>Mme MILOUA -</b>	Résidence Le Fouquet Bât G9 Lou Roucas Avenue de la Rangue	Vitrolles	Ancien	E	Appartement	T3	Maître DURAND
<b>Mme CAPDEVILLE - M GROS</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T4	Maître COURANT
<b>Mme GOMEZ -</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
<b>Mme KUCHARSKI -</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
<b>M SERRA -</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
<b>M ANCIAUX -</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T2	Maître COURANT
<b>PRÊTS BONIFIES : 4</b>							
<b>Nom Demandeur</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Commune du bien</b>	<b>Logement</b>	<b>Etiquette</b>	<b>Type</b>	<b>Typologie</b>	
<b>M JOUMANNET Mme JOMANNET</b>	535 avenue de Bagatelle	Aix en Provence	Neuf	C	Appartement	T3	
<b>M MARI Mme MARI</b>	474 RD 96 résidence les Pins villa 2	Fuveau	Neuf	C	Maison	T4	
<b>Mme et M MOKRANE</b>	Le Domaine d'Opale Chemin de la Tuilerie	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	Maison	T4	
<b>M HASSAN Mme CHARLES</b>	Quartier du lion « Clos salin sud » Route départementale 20	Vitrolles	Neuf	RT 2012	Appartement	T3	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_030-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accèsion à coût maîtrisé**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_030-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2018  
Date de réception préfecture : 20/02/2018